



## NOTE D'ANALYSE SUR LA LOI DE FINANCES 2018

Janvier 2018

# Hausse des prélèvements

La loi n°2017-870 du 27 décembre 2017 portant Budget de l'Etat pour l'année 2018 a été publiée au Journal Officiel numéro spécial n°7 du 29 décembre 2017. Aussi les dispositions qu'elle contient ont pris effet à compter du mardi 02 janvier 2018.

### IL EST A RETENIR QUE :

- Le Budget de l'Etat pour l'année 2018 vise à favoriser la création d'emplois, renforcer les investissements socio-économiques et à consolider la croissance économique ;
- En hausse de 4,8% par rapport à 2017, à 6 756,2 milliards de FCFA, le Budget de l'Etat est bâti sur une hypothèse de croissance de 8,3% fortement tirée par les secteurs tertiaire et secondaire ;
- Les mesures de soutien aux entreprises, plutôt marginales, induisent pour l'état des dépenses fiscales de 3,38 milliards de FCFA découlant essentiellement de la réduction de 7,5% à 5% du taux de prélèvement à la source à titre de l'AIRSI ;
- Nombreuses, les mesures de renforcement des moyens de l'Etat consistant en réduction des exonérations fiscales et institution de nouvelles taxes, génèrent 78,78 milliards FCFA de recettes fiscales supplémentaires. Soit un gain net de 75,4 milliards de FCFA pour le budget de l'Etat en tenant compte du coût global des mesures de soutien aux entreprises ;
- Les entreprises des secteurs des tabacs, des boissons alcoolisées ou non, du bois, de transferts d'argent via le téléphone mobile ainsi que la filière anacarde subissent, qui, une hausse des taux de certaines taxes auxquelles elles étaient déjà assujetties, qui, de nouvelles taxes ;
- L'impact net de ce budget sur les entreprises sera négatif, les baisses d'impôts marginales risquant d'avoir leurs effets totalement annihilés par les hausses de taxe et autres institutions de nouveaux prélèvements.

## I. LES GRANDS AXES DU BUDGET 2018

Les principaux objectifs de la loi de finances 2018, au regard des mesures fiscales proposées, sont les suivants :

- Accroître les recettes fiscales substantiellement à l'effet de réduire le déficit budgétaire de 4,5% du PIB -projeté pour 2017- à 3,75% du PIB en 2018 ;
- Accroître l'offre d'infrastructures socioéconomiques et de services de base ;
- Consolider le dispositif sécuritaire et de défense en lien avec les grandes orientations définies dans les lois de programmation militaire et de sécurité ;
- Renforcer la lutte contre l'évasion fiscale internationale et les transferts de bénéfices dans la droite ligne des engagements de la Côte d'Ivoire liés à son adhésion au Cadre inclusif sur le projet BEPS.

L'*outcome* étant d'accroître les recettes fiscales d'environ 0,4% du PIB cette année, les options retenues, à cet effet, sont :

- la rationalisation des incitations fiscales à l'investissement et les niches fiscales et la limitation de l'octroi d'autres exonérations fiscales spécifiques ;
- l'élimination progressive des exonérations de TVA (devenue un nouveau repère structurel du programme économique et financier 2016-2019 appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fmi) ;
- l'institution d'une série de nouvelles taxes -notamment dans des secteurs jugés sous-fiscalisés par l'administration ;
- l'augmentation des taux de certains impôts déjà existants.

Ces dispositions se traduisent dans l'annexe fiscale à la loi de finances pour la gestion 2018 par une hausse d'impôts nette de 75,4 milliards de FCFA supplémentaires que vont supporter, à titre principal, les entreprises du secteur formel de l'économie.

Si elles induisent une notable augmentation des recettes publiques, ces mesures ne font cependant pas moins peser de réels périls sur la compétitivité et les performances des entreprises opérant dans les secteurs d'activités des tabacs, des boissons alcoolisées ou non, du cosmétique, du bois, du mobile money et dans la filière anacarde.

## II. UN CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL EN AMELIORATION

Les prévisions de croissance qui sous-tendent le Budget de l'Etat pour 2018 sont de 8,3%. Elles sont jugées relativement optimistes par le Fmi qui prévoit lui, pour 2018, une croissance de 7,3%. L'institution de Bretton Woods nuance les projections de progression des secteurs secondaire et tertiaire et reste prudente sur la réalisation effective des investissements publics prévus.

En effet, le Gouvernement, au niveau de l'offre, sur un dynamisme des secteurs tertiaire et secondaire dont les contributions à la croissance sont établies respectivement à 3,7% et 2,3% ; du côté de la demande, sur une ferveur des investissements et de la consommation finale des ménages.

Les investissements devant être portés par la poursuite des grands chantiers publics et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturier et de la construction. La consommation finale des ménages, boostée par la poursuite des actions de contrôle des prix dans le cadre de la politique de lutte contre la vie chère, va croître de 6,6%.

Pour ce qui est des échanges extérieurs, les importations de biens et services devront progresser de 6,1% sous l'impulsion du dynamisme général de l'économie. Les exportations, pour leur part, vont enregistrer une hausse de 5,7% en lien avec la bonne tenue des productions agricoles, minières, pétrolières et des produits transformés.

**Relativement moins élevé que les 8,7% de taux de croissance moyen du PIB projetés par le Gouvernement sur la période 2017-2019 dans le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle, les prévisions du projet de loi de finances 2018, restent, tout même, assez ambitieuses.** Au regard notamment des projections de référence des Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM) du Fmi qui prévoient une baisse oscillant autour de 30% du cours du cacao pour 2017 et les années suivantes, de la hausse régulière, depuis une vingtaine de mois, des cours mondiaux du pétrole qui réduisent progressivement la base d'imposition dans le secteur des carburants et, de ce que les investissements d'amélioration de la productivité dans le cadre du rattrapage post-conflit sont en train de se tasser.

### **III. DES MESURES ASSEZ MARGINALES DE SOUTIEN A LA CROISSANCE**

La politique budgétaire sur la période 2017-2019 reste fortement orientée vers l'amélioration de la performance en matière de recouvrement fiscaux pour financer, prioritairement sur ressources internes, les actions du Gouvernement. Surcette base, la loi de finances 2018 est plutôt pauvre en mesures de soutien (susceptibles d'avoir un fort impact sur) à la croissance.

Les mesures de baisses de prélèvements totalisent seulement 3,38 milliards de FCFA. Elles consistent en :

- Extension du droit à déduction en matière de TVA à certaines acquisitions de biens et services par les entreprises d'exploration et d'exploitation pétrolières. Coût : 230 millions de FCFA ;
- Réduction de 7,5% à 5% du taux des prélèvements à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu du secteur informel et sur les paiements faits aux prestataires de secteur informel (AIRSI). Coût : 2,8 milliards de FCFA ;
- Abandon du taux proportionnel unique de 2,5% des droits d'enregistrement des décisions de justice au profit d'un droit déterminé selon le tarif dont le taux varie entre 0% et 1,5% en fonction du montant de la condamnation. Coût : 350 millions de FCFA.

Divers aménagements techniques et précisions adoptés dans le cadre de la politique fiscale, bien que sans incidences financières concrètes pour les entreprises, ont l'avantage de clarifier le dispositif fiscal et d'éclaircir quelque peu un climat des affaires plutôt stagnant, depuis bientôt trois ans.

## IV. COMMENTAIRES

La loi de finances 2018 -et plus généralement le programme économique et financier 2016-2019- vise plus spécifiquement à accroître les recettes fiscales à l'effet de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour le financement, prioritairement sur la base des ressources internes, les actions du Gouvernement.

Cet objectif se traduit par un renforcement de la charge fiscale supportée par les entreprises via :

- L'institution de diverses nouvelles taxes,
- La revalorisation des taux de certaines existantes et/ou l'extension de leur base d'imposition,
- Le démantèlement progressif des exonérations contenues dans le Code Général des Impôts mais aussi dans le Code d'investissement de 2012,
- ...

**Cette approche charrie des risques de ramollissement du dynamisme de l'économie nationale.** Si l'objectif budgétaire de réduction du déficit budgétaire et de maintien d'un niveau d'endettement soutenable est à saluer, la préférence de hausses et autres multiplications des prélèvements retenue comme principal moyen d'y parvenir (en faisant abstraction des ajustements en dépenses), n'est pas de nature à renforcer durablement la croissance. A moyen terme, les hausses d'impôts étant plus défavorables à la croissance que l'effort en dépenses.

**Trop marginales, les mesures de soutien aux entreprises ne pourraient contribuer significativement à renforcer la croissance.** Estimées à 3,38 milliards de FCFA, les mesures fiscales en faveur des entreprises n'auront pas d'effet pertinent sur la compétitivité de ces dernières. Au contraire ! La hausse des coûts de facteurs, notamment l'électricité, -dont les tarifs Moyenne et Haute tensions ont augmenté en 2017 et vont l'être encore en 2018-, ajoutée aux hausses et multiplications d'impôts vont plutôt éroder les marges et la compétitivité-coût des entreprises et obérer in fine leurs capacités d'investissement. La structuration du système financier national et communautaire étant telle que ce sont leurs bénéfices non distribués qui servent, à titre principal, aux entreprises pour financer leurs fonds de roulement et leurs nouveaux investissements.

**L'affermissement du caractère inclusif de la croissance est un objectif important de la politique économique.** Les dépenses budgétaires prévues en 2018 à cet effet enregistrent une augmentation de 10,7% par rapport à 2017 à 2 290,8 milliards de FCFA, soit 8,8% du PIB. Si elles vont permettre d'accroître effectivement l'offre d'infrastructures socio-économiques et de services de base, leur impact net total risqué d'être bien limité. Et pour cause, la loi de finances 2018 n'intègre pas, par exemple, de dispositif de facilitation de l'accès des populations à des médicaments dans l'esprit du plan pharmaceutique régional de la CEDEAO ou de soutien à une formation professionnelle de qualité et adaptée aux besoins du secteur industriel. Pas plus qu'elle n'incite au développement de la sous-traitance ou de la co-traitance au profit des PME/PMI nationales.

En outre, les mesures sur les revenus du projet de loi de finances 2018 ne tendent pas à consolider les revenus des ménages. Elles sont plutôt de nature à affecter négativement la consommation de ces derniers.

Au total, d'une façon générale, les mesures de hausses et de multiplication des impôts du projet de loi de finances 2018 vont affecter la croissance économique et sa dynamique. Ces augmentations, obérant la compétitivité coût de l'ensemble de l'économie, vont réduire les résultats des entreprises, éroder leurs capacités réelles d'épargne et de financement de leurs investissements.

Les implications objectives que peut avoir l'augmentation réelle des charges fiscales sur les performances des entreprises ivoiriennes en matière d'investissement, d'emploi et d'exportation ne semblent pas avoir été suffisamment prises en compte.

### Contacts

Direction Générale FNISCI

Tél : 20 31 90 70 - Fax 20 21 72 56

Internet : [www.fnisci.net](http://www.fnisci.net) - Email : [infos@fnisci.net](mailto:infos@fnisci.net)